

f.B.22.52. Iran (Am)

original : 164 

copies : 166 158

teheran 27.11.1979 1330 r= 1151 =

934 hhhhh

s e c r e t

pour ambassadeur brunner

otages

souhaiterais que soit discute avec chef du dept probleme suivant.
attitude suisse en cas de passage des otages devant un tribunal,
resp. leur eventuelle condamnation.

1. cette situation qu'a la suite de certaines assurances, de bani sadr nous evaluions comme tres peu probable, s'est modifiee notamment hier soir (diner chez mon collegue rfa) ou tabatabai (ex porte parole govt bazargan, actuellement charge division administrative presidence du conseil) ne l'excluait pas du tout et estime au contraire qu'ils seraient traduits devant un tribunal les uns apres les autres. mon collegue rfa lui a vertement repondu que l'iran ferait bien de reflechir a deux fois a un tel geste qui appellerait une riposte tres grave immediate des usa qui pourrait elle avoir de grandes consequences pour des vies humaines et l'engagea a en faire part immediatement a l'imam, sur quoi t. partit pour appeler ghom.

les hauts fonctionnaires nous ont par ailleurs fait part qu'une telle situation est pensable non pas par volonte des "gouvernements", mais parce que ces derniers n'ont plus la situation en main.

je tempere un ce qui precede en soulignant que tabatabai s'est souvent signale par un zele verbal et, dans sa position actuelle, n'est certainement pas dans une situation clef - il lui reste cependant element important ses liens parente avec khomeini et moussa sadr. d'autre part, je peux m'imaginer qu'il n'est pas au courant du message que vous m'avez fait transmettre et dont bani sadr est conscient. notons d'un autre cote que le faux-depart de bani sadr a new york est interprete comme une baisse de son credit, paradoxalement il en serait de meme de son rival et homme fort behesti, qui recut une semonce de khomeini du type dont il etait coutumier avec bazargan. quant a ce dernier, selon des amis armeniens, il se serait mis a l'ombre, atterre par les recents developpements.

./.

e. 8 0 2 9

+++++

27.11.79 15.00h -o-



- 2 -

2. admettons cependant cette hypothese. que pourrions-nous faire pour exprimer fortement notre mecontentement.

2.1 le rappel du soussigne en consultation. un tel geste n'aurait cependant de valeur que si un grand nombre d'autres gouvernements faisaient de meme. j'en ai dejan parle a mes collegues neutres. il convient dans l'affirmative d'examiner les consequences que cela pourrait avoir pour le reste de l'ambassade, pour la colonie.

2.2 autre type de protestation individuelle ou par groupes d'etat-

2.3 declaration du conseil federal

2.4 decision extremefermeture de l'ambassade.

3. quelle consequence de telles demarches auraient sur la situation des otages ? une fois de plus nous nous trouvons comme dans l'affaire de zerkha ecartele entre un devoir humanitaire et le respect d'un principe de droit des gens qui viole et bafoue signifie la mise en danger voire la fin de l'ordre juridique qui a permis les relations inter etatiques. je rappelle a titre de precedent le proces fait par nasser aux diplomates francais au caire alors que nous representations les interets de la france en rau.

4. je vous tiendrai au courant des reactions de mes collegues et attache du prix a connaitre votre opinion. lang

ambasuisse